

Les élus planchent sur l'aménagement

Jeudi soir, les dix élus présents au Conseil municipal de Saint-Yaguen ont validé l'une des propositions faites par le bureau d'études Territori, de Montfort-en-Chalosse, pour aménager la place du 19-Mars-1962. Après discussion, à l'unanimité, ils ont opté pour l'aménagement de deux placettes, agrémentées de mobilier urbain et relayées par un cheminement piétonnier, le tout dans un environnement paysager arboré.

Le trottoir, côté route départementale, sera conservé. Les 19 places de stationnement, dont une pour les personnes à mobilité réduite, seront pour partie réalisées en tri-couches ocre et les autres en terre-pierre enherbée. « L'ensemble est sobre et d'un visuel agréable, en harmonie avec le centre-bourg », a considéré le maire, Vincent Lesperon, qui s'est vu autoriser à déposer des demandes de subventions. Les travaux ne seront réalisés qu'à l'horizon 2020, la procédure d'appel d'offres n'ayant pas encore été lancée.

Autre projet évoqué, l'aménagement de deux lotissements. Celui de Lelane, qui s'étend sur 5 110 mètres carrés et pourrait accueillir six ou sept lots de 800 mètres carrés, pourrait débuter assez rapidement, car l'autorisation de défricher a été accordée. Plus compliqué s'avère le projet de Troyes, qui s'étend sur une superficie de 2,68 hectares, pour partie en zone humide. La présence du fadet des laïches, une espèce protégée de papillon, pose problème et l'autorisation de défrichage n'a pas encore été accordée par la Dreal. Les élus ont convenu de revoir la Satel en septembre, dans le cadre du mandat d'études qui lui a été confié.

42 écoliers à la rentrée

La route de l'Atelier, qui a été dégradée lors des travaux de construction de la station d'épuration, va faire l'objet d'une réfection, du pont du Bez jusqu'à l'entrée de la station,



Voici la nouvelle configuration de la place du 19 Mars, telle qu'imaginée par le cabinet Territori. REPRODUCTION GUY BOP

AU FIL DES DOSSIERS

Décision modificative budgétaire nécessaire pour financer l'agrandissement du columbarium (4 680 euros) et l'achat de divers matériels pour l'aire de jeux (5 760 euros). Achat pour l'euro symbolique de parcelles à Serge Darengosse et Suzanne Darengosse (3,22 ares) et décision d'y créer un droit de passage. Approbation du programme des coupes de bois proposé par l'ONF (Office national des forêts) sur l'année 2020 et acceptation du devis de dépressage de certaines parcelles. Soutien à l'initiative d'élus landais visant à demander un référendum d'initiative partagée pour affirmer le caractère de service public national

en septembre, aux frais des entreprises tributaires du marché. Il ne s'agira que de la demi-largeur endommagée, le Conseil départemental ayant fait savoir qu'il n'interviendra pas sur l'autre moitié de la chaussée, puisque celle-ci a été refaite à neuf en 2011.

Laure Lesgoirres a abordé le dossier scolaire. Pour la rentrée prochaine, 121 à 126 enfants fréquenteront le RPI du Bez (regroupement pédagogique intercommunal),

des Aéroports de Paris et s'opposer à leur privatisation. Approbation de la demande d'adhésion de la CCPT (Communauté de communes du Pays tarusate) au Sydec, au titre des compétences eau et assainissement, pour les communes de Lamothe et Le Leuy. Subvention de 310 euros au collège Jean-Rostand, de Tartas, au profit de sept familles de la commune, dont les enfants ont effectué un voyage en Espagne. Autorisation donnée à Enedis d'enterrer un câble haute tension entre Saint-Yaguen et Saint-Martin-d'Oney et d'installer une armoire haute tension en bordure de route moyennant une indemnisation de 225 euros.

dont 42 scolarisés à Saint-Yaguen (26 enfants en maternelle et 16 en CE2-CM2).

La municipalité va adresser un questionnaire à tous les parents, par rapport à la mise en place éventuelle d'un service de transport le mercredi midi, vers les centres de loisirs de Tartas et Meilhan.

Enfin, le feuilleton des antennes relais continue sur fond de polémique (lire notre édition de samedi).
Guy Bop